



Toulon, le 20 décembre 2016

## Rappels sur le nouveau plan Vigipirate

Depuis le 1er décembre 2016, un nouveau plan Vigipirate est entré en oeuvre.

Le plan Vigipirate comprend désormais 3 niveaux :

- un niveau « **vigilance** » qui correspond à la posture permanente de sécurité
- un niveau « **sécurité renforcé – risque attentat** » pour lequel plusieurs mesures particulières sont activées en complément des mesures de la posture
- un niveau « **urgence attentat** » qui serait instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié, mais non encore localisé. Ce niveau serait activé le temps de la gestion de crise.

De nouvelles affichettes propres à cette posture sont également à diffuser.



**Comme l'ensemble du territoire national, le département du Var est placé en « sécurité renforcée - risque attentat ».**

Le citoyen est placé au coeur du nouveau dispositif : "Vigipirate c'est aussi faire face ensemble". Pour la première fois un guide relatif à la vigilance, la prévention et la protection face à la menace terroriste est mis en ligne à destination des collectivités, entreprises et des particuliers sur <http://www.gouvernement.fr/vigipirate>

Les directeurs et responsables d'établissement accueillant du public se voient également délivrer des recommandations pratiques en matière de protection des sites, d'organisation et de préparation des événements via les guides sectoriels.

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var		
Vincent BARASTIER	04 94 18 80 30	<a href="mailto:vincent.barastier@var.gouv.fr">vincent.barastier@var.gouv.fr</a>
Marielle SOLDANI	04 94 18 81 46	<a href="mailto:marielle.soldani@var.gouv.fr">marielle.soldani@var.gouv.fr</a>

*Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83*

# LES NIVEAUX VIGIPIRATE



## URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



## SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



## VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/vigipirate](http://www.gouvernement.fr/vigipirate)

GOUVERNEMENT.fr



Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var  
Vincent BARASTIER 04 94 18 80 30 [vincent.barastier@var.gouv.fr](mailto:vincent.barastier@var.gouv.fr)  
Marielle SOLDANI 04 94 18 81 46 [marielle.soldani@var.gouv.fr](mailto:marielle.soldani@var.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83